



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 2 décembre 2019, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:	M. Sylvain Bergeron	→	Maire
	M. Claude Rousseau	→	Conseiller
	M. François Pichette	→	Conseiller
	Mme Nathalie Vézina	→	Conseillère
	M. Alain Dion	→	Conseiller
	M. Patrick Noël	→	Conseiller

Est absente : Mme Caroline Turgeon → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- | | | |
|-----|---|------|
| 1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE..... | 5778 |
| 2 | LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... | 5778 |
| 3 | ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL..... | 5780 |
| 3.1 | Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 | 5780 |
| 3.2 | Dépôt : Procès-verbal de correction de la séance du 1er avril 2019 (résolution 2019-04-07-02 : Décompte progressif no 2 et réception provisoire : Réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau)..... | 5780 |



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

3.3	Dépôt : Procès-verbal de correction de la séance du 7 octobre 2019 (résolution 2019-10-06-01 : Acceptation d'une offre de service : Dénégement des rues municipales, des citernes et des stationnements municipaux)	5780
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5781
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois	5781
4.2	Année financière 2019 : Affectation de dépenses, appropriation aux surplus et transferts	5781
4.3	Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 - 2018 : Programmation de travaux.....	5783
4.4	Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 469-2019 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 »	5785
4.5	Adoption de règlement : Règlement 468-2019 « Règlement modifiant le règlement numéro 406-2014 afin de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables »	5785
4.6	Calendrier des séances du conseil : Année 2020	5786
4.7	Résiliation de contrat : Planitaxe (Éthier avocats inc.)	5787
4.8	Acceptation d'une offre de service : Formation - taxes à la consommation	5787
4.9	Autorisation de signature : Convention AccèsD Affaires.....	5788
4.10	Renouvellement de contrat : Police d'assurance.....	5788
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE	5789
6	TRANSPORT.....	5789
7	HYGIÈNE DU MILIEU.....	5789
7.1	Acceptation d'une offre de service : Plan d'action pour l'élimination des raccords inversés	5789
7.2	Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 2.....	5790
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	5791
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	5791
9.1	Renouvellement d'adhésion : Chambre de Commerce de l'Île d'Orléans.....	5791
9.2	Mandat : Embellissement	5791
9.3	Demande CPTAQ : Lot 157-A	5792
10	LOISIRS ET CULTURE.....	5793
10.1	Engagement : Surveillant à la patinoire.....	5793
11	CORRESPONDANCE	5793
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	5793
13	DIVERS.....	5794



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

- 13.1 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier
local 5794
- 13.2 Renouvellement : Feuille paroissial5795
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS5795
- 15 LEVÉE DE LA SÉANCE5795

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019

2019-12-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 11 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 tel
que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer
tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Dépôt : Procès-verbal de correction de la séance du 1er avril 2019 (résolution 2019-04-07-02 : Décompte progressif no 2 et réception provisoire : Réfection de l'émissaire pluvial de l'avenue Rousseau)

2019-12-03-02

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-
trésorier, M. Nicolas St-Gelais, dépose au conseil municipal le procès-verbal
de correction 2019-12-03-02-01, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît
de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au
conseil municipal.

Documents déposés : 2019-12-03-02
2019-12-03-02-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Dépôt : Procès-verbal de correction de la séance du 7 octobre 2019 (résolution 2019-10-06-01 : Acceptation d'une offre de service :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Déneigement des rues municipales, des citernes et des stationnements municipaux)

2019-12-03-03

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction 2019-12-03-03-01, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Documents déposés : 2019-12-03-03
2019-12-03-03-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2019-12-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
 appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 282 502 \$ pour le mois de novembre 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Année financière 2019 : Affectation de dépenses, appropriation aux surplus et transferts

2019-12-04-02

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a affecté certaines sommes d'argent à des affectations précises ;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2019, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés en régie dans le cadre des travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 1576-2016 « Résolution pour modification de l'article 1 et 2 de retirer le 2e paragraphe de l'article 5 et d'ajouter l'annexe 2 au règlement # 406-2014 » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural - volet local) pour le projet d'« acquisition et installation d'équipements de loisirs » ;

CONSIDÉRANT que le projet d'« acquisition et installation d'équipements de loisirs » s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
 appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Affecter au projet de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux la rémunération des employés municipaux pour le travail effectué en régie dans le cadre du projet ci-haut mentionné et les coûts incidents.
2. Assumer la part municipale du financement de la dépense mentionné au paragraphe un (1) via le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.
3. Rembourser le solde disponible au règlement d'emprunt 384-2011 « Règlement d'emprunt pour payer les coûts d'un refinancement » un montant de 11 039 \$ et l'appliquer à l'encontre des dettes en capital et en intérêts.
4. Rembourser le solde disponible au règlement d'emprunt 316-2005 « Règlement concernant une dépense excédentaire de 148 508 \$ découlant des travaux prévus au règlement numéro 315-2005, financée pour un montant de 134 913,90 \$ qui correspond à des subventions qui feront l'objet d'un emprunt conformément à l'article 1093.1 du code municipal et en partie par une appropriation du fonds général pour un montant de 13 594,10 \$ » un montant de 34 239 \$ et l'appliquer à l'encontre des dettes en capital et en intérêts.
5. Rembourser le solde disponible au règlement d'emprunt 426-2016 « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement #417-2015, lequel décrète une dépense et un emprunt servant à l'achat d'un camion de service incendie au montant de 337 752\$ » un montant de 13 698 \$ et l'appliquer à l'encontre des dettes en capital et en intérêts.
6. Rembourser le solde disponible au règlement d'emprunt 374-2010 « Règlement d'emprunt décrétant une dépense, des travaux et un emprunt pour un montant de 1 500 000\$ pour l'agrandissement du centre sportif Logisport » un montant de 25 632 \$ et l'appliquer à l'encontre des dettes en capital et en intérêts.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

7. Effectuer le financement temporaire du projet de prolongement d'égout secteur Est à même le prêt à terme PR5 autorisé d'un montant de 839 961 \$ (résolution 2019-09-04-02) jusqu'à concurrence du montant maximal autorisé.
8. Pour le financement temporaire des dépenses supérieures à 839 961 \$ attribuable au projet de prolongement d'égout secteur Est, utiliser le prêt à terme PR6 autorisé d'un montant de 1 120 864 \$ (résolution 2019-09-04-02).
9. Approprier les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2019 aux réserves et aux fonds suivants et aux montants indiqués :
 - Surplus non affecté : Acquisition d'un habit de combat contre l'incendie (bunker)
 - Surplus non affecté (50%) et surplus assainissement (50 %) : Acquisition de deux (2) détecteurs de gaz
 - Surplus non affecté : Acquisition et installation d'équipements de loisirs.
 - Fonds de roulement (remboursable 10 ans) : Frais incidents (services professionnels et techniques, frais de publication, etc.) dans le cadre du projet d'agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland et de rénovation des bureaux municipaux.
10. Mandater la direction générale à effectuer la réclamation d'une aide financière du pacte rural pour un montant correspondant à un montant de 70 % de la dépense attribuable à l'acquisition et installation d'équipements de loisirs ainsi que les dépenses qui ne bénéficie d'aucune aide financière en vertu des règles et modalités d'application du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités, mais faisant partie du projet d'agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland et de la place publique municipale adjacente.
11. Affecter à la réduction de l'appropriation des sommes décrétée par la présente résolution toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.
12. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
13. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 - 2018 : Programmation de travaux

2019-12-04-03



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (ci-après, « la Municipalité ») souhaite soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une programmation révisée des travaux admissibles aux fins de l'aide financière qui lui a été confirmée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de ce programme et des modalités qui lui sont applicables pour obtenir l'aide financière et en recevoir le versement ;

Il est **proposé par** M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil de la Municipalité approuve la programmation révisée des travaux admissibles aux fins de l'aide financière confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, laquelle programmation est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
2. Le conseil de la Municipalité autorise le directeur général à soumettre à ce ministère, pour et au nom de la Municipalité, la programmation révisée des travaux admissibles.
3. La Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans s'engage à :
 - respecter les modalités du programme qui lui sont applicables et à réaliser les travaux conformément à ces modalités ;
 - être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;
 - atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
 - informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera éventuellement apportée à la programmation ces travaux approuvés en vertu de la présente résolution.
4. La Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-annexée comporte des coûts



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Document déposé : 2019-12-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement 469-2019 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020 »

2019-12-04-04

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 2 décembre 2019, le projet de règlement numéro 469-2019 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce projet de règlement a pour but de fixer la taxe foncière générale, les taxes d'améliorations locales, les tarifs d'améliorations locales, les modalités de paiement des taxes foncières, les tarifs pour les services municipaux, la compensation pour les services municipaux et l'abrogation du règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2020.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2019-12-04-04

4.5 Adoption de règlement : Règlement 468-2019 « Règlement modifiant le règlement numéro 406-2014 afin de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables »

2019-12-04-05

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a décrété, par le biais du règlement numéro 406-2014, modifié par la résolution 1576-2015, une dépense de 833 637 \$ et un emprunt de 833 637 \$ pour l'assainissement des eaux usées dans le Développement de La Seigneurie ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 406-2014 afin de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 novembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de ce programme et des modalités qui lui sont applicables pour obtenir l'aide financière et en recevoir le versement ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter, tel que déposé, le Règlement 468-2019 « Règlement modifiant le règlement numéro 406-2014 afin de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables » comme s'il était tout au long réité.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-04-05
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-04-06

4.6 Calendrier des séances du conseil : Année 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h :

• 13 janvier	• 6 juillet
• 3 février	• 17 août
• 2 mars	• 14 septembre
• 6 avril	• 5 octobre
• 4 mai	• 2 novembre
• 1 ^{er} juin	• 7 décembre
2. Publier le contenu du présent calendrier via un avis public conformément à la loi qui régit la Municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-04-06
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

2019-12-04-07

4.7 Résiliation de contrat : Planitaxe (Éthier avocats inc.)

CONSIDÉRANT le contrat de services entre la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (ci-après « la Municipalité ») et Planitaxe (Éthier avocats inc.) datée du « 11 / 12 / 2013 » ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mettre fin aux services de la part de Planitaxe ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Résilier le contrat de services entre la Municipalité et Planitaxe (Éthier avocats inc.) à compter du 1^{er} janvier 2020.
2. Transmettre la présente résolution à Planitaxe (Éthier avocats inc.).
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-04-07
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-04-08

4.8 Acceptation d'une offre de service : Formation - taxes à la consommation

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-12-04-07 « Résiliation de contrat : Planitaxe (Éthier avocats inc.) » ;

CONSIDÉRANT les besoins de formation de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans à l'égard des taxes à la consommation et de l'établissement du taux d'utilisation d'activité commerciale du LogiSport (517, route des Prêtres) ;

CONSIDÉRANT l'offre de service à l'égard des taxes à la consommation produite par Mallette S.E.N.C.R.L. reçue par courriel en date du 25 novembre 2019 ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service à l'égard des taxes à la consommation produite par Mallette S.E.N.C.R.L. reçue par courriel en date du 25 novembre 2019.
2. Assumer les besoins de services professionnels à l'égard de l'établissement du taux d'utilisation d'activité commerciale du LogiSport (517, Route des Prêtres) à même la banque d'heures d'assistance comptable dans l'établissement des états financiers (résolution 2019-10-04-04 - Acceptation d'une offre de service : Services comptables).
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Document déposé : 2019-12-04-08
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-04-09

4.9 Autorisation de signature : Convention AccèsD Affaires

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse de l'Île-d'Orléans.
2. Sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature si l'entreprise a choisi cette option, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus ;
3. Nicolas St-Gelais Dubuc soit désigné administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;
4. Nicolas St-Gelais Dubuc soit autorisé à signer, pour et au nom de l'entreprise toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de l'entreprise, et à en accepter les conditions d'utilisation ;
5. La personne mentionnée ci-dessus soit autorisée, au nom de l'entreprise à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-04-09
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-04-10

4.10 Renouvellement de contrat : Police d'assurance

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

1. Autoriser le renouvellement de la police pour les assurances générales de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, avec la Mutuelle des municipalités du Québec et autoriser le paiement de la facture représentant une somme 40 281 \$.
2. Autoriser le renouvellement de la police accident pompiers de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, auprès de Lloyd's et autoriser le paiement de la facture représentant une somme 436 \$.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-04-10
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6 TRANSPORT

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Acceptation d'une offre de service : Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés

2019-12-07-01

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Affaires municipales et Habitation de produire un « Plan du plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés », tel qu'exigé au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier 525177) ;

CONSIDÉRANT la demande de prix adressé à « Aqua Ingénium », « Les Solutions IDC inc. » et « SNC-Lavalin » ;

CONSIDÉRANT les offres déposées en date du 29 novembre 2019 ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service datée du 28 novembre 2019 préparée par « Les Solutions IDC inc. » afin de réaliser un « Plan du plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés » conforme au « Guide d'élaboration pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales » en vigueur.
2. Assumer le financement de la dépense mentionnée au paragraphe un (1) via le surplus affecté à l'assainissement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

3. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2019-12-07-01
2019-12-07-01-01
2019-12-07-01-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 2

2019-12-07-02

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-07-01 « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-07-03 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est (branche 7) » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 364 014 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est (Décompte progressif numéro 2) daté du 26 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 364 014 \$ (plus taxes applicables) ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 364 014 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement d'égout secteur Est.
2. Affecter toute aide financière à recevoir en provenance du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Transmettre la présente résolution à « Charles-Auguste-Fortier inc. », entrepreneur général et à François Gariépy, ing., directeur de projet chez TetraTech QI.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Document déposé : 2019-10-07-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2019-10-09-01

9.1 Renouvellement d'adhésion : Chambre de Commerce de l'Île d'Orléans

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce de l'Île d'Orléans (CCIO) agit à titre de soutien, de collaborateur et de leader dans des dossiers qui ont des retombées significatives pour le développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT que la Chambre représente ses membres auprès des différents paliers gouvernementaux et prend position dans des dossiers d'intérêt public ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
 appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Renouveler l'adhésion à la Chambre de Commerce de l'Île d'Orléans annuellement.
2. L'adhésion à la Chambre de Commerce de l'Île d'Orléans pourra être révoquée par l'adoption d'une résolution municipale adoptée avant le renouvellement annuel.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-09-02

9.2 Mandat : Embellissement

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2148-2017 « Nominations des comités et des délégations » le 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural 2018 volet local) pour faire l'acquisition de décors lumineux ;

CONSIDÉRANT que le projet déposé s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
 appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

1. Mandater le comité d'embellissement à effectuer des démarches, au bénéfice de la municipalité, visant l'embellissement de la Municipalité.
2. Autoriser la direction générale à effectuer des achats de décor lumineux jusqu'à concurrence d'une dépense maximale de 4000 \$, plus les taxes applicables.
3. Mandater la direction générale à effectuer la réclamation d'une aide financière du pacte rural pour un montant correspondant à un montant de 70 % de la dépense.
4. Assumer le montant qui reste à financer, soit 30 % des dépenses, à même le surplus non affecté.
5. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-09-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-09-03

9.3 Demande CPTAQ : Lot 157-A

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 157-A ;

CONSIDÉRANT que ces lots se situent en zone agricole et qu'il faut obtenir une autorisation de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation à la demande n'imposera pas de distances séparatrices supplémentaires et n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT que le site visé représente un site approprié pour les fins visées, et qu'en l'occurrence il n'y a pas de site approprié disponible pour les fins visées hors de la zone agricole à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par M. Alain Dion
 appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande adressée à la CPTAQ d'utiliser les lots 157-A à des fins autres que l'agriculture.
2. Transmettre une copie de la présente résolution au demandeur, au mandataire, à la CPTAQ et à la MRC de l'Île d'Orléans.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-09-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 LOISIRS ET CULTURE

2019-12-10-01

10.1 Engagement : Surveillant à la patinoire

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un surveillant(e) à la patinoire pour les périodes de fort achalandage ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-11-10-02 « Lancement d'un appel de candidature : Surveillant à la patinoire » ;

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi sur le site Internet de la Municipalité et celui du journal Autour de l'Île;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Procéder à l'embauche de Monsieur Tommy Gagnon au poste de surveillant à la patinoire.
2. Assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la « Politique de travail de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ».
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-11-00

11 CORRESPONDANCE

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'octobre 2019 est déposée.

Document déposé : 2019-12-11-00

2019-12-12-00

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

13 DIVERS

13.1 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

2019-12-13-01

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état ;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités ;
- b) L'accès difficile aux programmes existants ;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) La pérennité des infrastructures.

Il est proposé par M. Alain Dion
 appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);
2. La Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :
 - e) La capacité de payer des municipalités ;
 - f) L'accès difficile aux programmes existants ;
 - g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
 - h) La pérennité des infrastructures.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

3. Transmettre cette résolution au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à Madame Émilie Foster, Députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-13-02

13.2 Renouvellement : Feuilleton paroissial

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement au feuilleton paroissial de la fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Renouveler la publicité pour le feuilleton paroissial de la fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans au coût de 100 \$.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-12-11-02-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 57, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 57. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-12-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. De lever la séance à 20 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



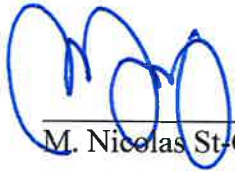
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.